

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

18^e RALLYE DU PAYS DE SAINT YRIEIX

11-12 septembre 2021

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 13 Juillet 2021 www.rallyepaysdesaintyrieix.com

Ouverture des engagements : 13 Juillet 2021
Clôture des engagements : 30 août 2021
Parution du road book : 4 septembre 2021



Dates et heures des reconnaissances : Voir article 6.2P

Séance d'essais : Vendredi 10 septembre 2021 de 14h00 à 18h00.

Vérifications administratives : Samedi 11 septembre 2021 de 8h00 à 11h15.

Centre culturel Jean Pierre FABREGUE - av de Lattre de Tassigny - 87500 Saint - Yrieix-la-Perche

Vérifications techniques : Samedi 11 septembre 2021 de 8h30 à 11h30

Garage Renault - rue Jules Ferry 87500 Saint-Yrieix-la-Perche

Heure de mise en place du parc de départ : le Samedi 11 septembre 2021 à 8h30

Villa Sport - rue Colonel Garreau de la Michénie-87500 Saint-Yrieix-la-Perche

Réunion du Directeur de Course aux officiels : samedi 11 septembre 2021 à 10h00

PC Course - Villa Sport - 87500 Saint-Yrieix-la-Perche

Réunion véhicules d'encadrement : samedi 11 septembre 2021 à 10h15

PC Course - Villa Sport - 87500 Saint-Yrieix-la-Perche

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : à 10h30

PC Course - Villa Sport - 87500 Saint-Yrieix-la-Perche

Publication des équipages admis au départ et des heures et ordres de départ :

samedi 11 septembre 2021 à 13h00

Départ de la 1^{ère} étape : samedi 11 septembre 2021 à 13h30 (1^{er} VHC)

Arrivée de la 1^{ère} étape : samedi 11 septembre 2021 à 21h51 (1^{er} VHC)

Départ de la 2^{ème} étape : dimanche 12 septembre 2021 à 8h30 (1^{er} VHC)

Arrivée de la 2^{ème} étape : dimanche 12 septembre 2021 à 15h40 (1^{er} VHC)

Vérification finales (après l'arrivée) :

Garage VERSAVEAU - Avenue de Coussac - 87500 Saint-Yrieix-la-Perche

Publication des résultats partiels de la 1^{ère} étape, ordre et heures des départs de la 2^{ème} étape : le samedi 11 septembre 2021 à 24h00

Publication des résultats du rallye au plus tard 30 minutes après l'arrivée de la dernière voiture

Remise des coupes : Dimanche 12 septembre 2021 sur le podium

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Saint MARTIAL organise le **18^e Rallye du Pays de Saint Yrieix** en qualité d'Organisateur Administratif et Technique.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud le 29/06/2021 sous le numéro 32 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 445 en date du 20/07/2021

Comité d'Organisation :

Président : Denis FABREGUE **Vice Président** : Laurent MAZAUD

Membres :Cyrille BÉNEZET, Alain BONNAUD, Julien BONNETAUD, Eric CUBERTAFON, Vincent DARLAVOIX, Florence DELBURG, Philippe GIRAUD, Daniel GUIMONT, Jean Bernard GUYOT, Yves L'OFFICIAL, Dominique MALABARD, Daniel MARSALAUD, Jean Luc PHELIPEAU, Charles TERREFOND,

Secrétariat du Rallye :

De la date d'ouverture des engagements au vendredi 11 septembre 2021 à 12h00
ASA SAINT MARTIAL - 27 rue de Saint Paul - 87110 Bosmie L'aiguille.

Permanence du Rallye :

Du vendredi 11 septembre 2021 à 13H30 au dimanche 12 septembre 2021 à 17h00
Villa Sport - rue Colonel Garreau de la Michenie-87500 Saint-Yrieix-la-Perche

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Observateur FFSA :..... Gérard PLISSON

Collège des commissaires sportifs:

Président :..... Jean RASORI

Membres Annie FOURCADE

..... Denise GHIGO

Direction de Course

Directeur de Course Joseph LORRE

Directeur course Adjoint Gérard GHIGO (& nouveau départs)

Adjoint DC au PC Françoise BOUCHON

..... Serge FAUVEL

..... Joël GUERIN

Directeurs de course Délégué ES Roger DESMOULIN

..... Michel FRALIN

..... Christian ISNARD

Directeur de course Adj Délégué ES Pierre MASDIEU

..... Jean Louis MINEUR

..... Michel VAURIE

Directeur de course Tricolore Jean Marie CAROF

Directeur de course délégué Parc Assist. .. Serge DE BENEDETTI

Commissaires Techniques responsable	Jean Luc PHELIPEAU
Commissaires Techniques	Jean Luc GOURDON (& nouveaux départs)
.....	Cédric DAURAT
.....	Eric GAUTHIER
.....	Didier GENRIES
Chargés des relations Concurrents	Jean Marc SEGOUIN (responsable)
.....	Catherine CONDEMINÉ
.....	Rémy DUMOND
Juges de Fait	Michel BLANC
.....	Dominique JOUBERT
Chargés des relations avec la presse	Patrick GERGOUIL
.....	Laurent CLAVAUD
Commissaire Sportif publicités	Jean François FOURCADE
Responsable des Parcs Villa Sport	Daniel BLUTEAU
Responsables des ES	Julien BONNETAUD
.....	Cyrille BENEZET
.....	Alain MOREL
Médecin Chef	Jean François CUEILLE
Référent COVID	Nadine BONNAUD
Classements informatiques	CHRONO LIVE
Radio	TEXACOM

1.2P. ELIGIBILITE

Le 18^e RALLYE DU PAYS DE SAINT YRIEIX compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes 2^{ème} Division 2021
- La Coupe de France des Rallyes 2020-21 coef. 4
- Le Championnat Ligue Nouvelle Aquitaine Sud

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu Samedi 11 septembre 2021 de 8h00 à 11h15, au Centre Culturel Jean Pierre Fabrègue - Avenue de Lattre de Tassigny - 87500 Saint-Yrieix-la-Perche.

Les vérifications techniques auront lieu samedi 11 septembre 2021 de 8h30 à 11h30, devant le Garage Renault - rue Jules Ferry - 87500 Saint-Yrieix-la-Perche.

Les vérifications finales seront effectuées :

Garage VERSAVEAU - Avenue de Coussac - 87500 Saint-Yrieix-la-Perche.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 18^{ème} Rallye du Pays de Saint- Yrieix doit adresser la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **lundi 30 août 2021** (cachet de la poste faisant foi) à :

Jean Luc PHELIPEAU
24 rue Mélusine - Pillac - 79120 SEPVRET
tél. 06 30 61 68 50
jeanluc.phelipeau@orange.fr

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum pour les 2 Rallyes.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 640 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 1280 €
- Réduction de 50 € par membre de l'ASA Saint MARTIAL

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3P ORDRE DES DEPARTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

Le rallye CRF 2^{ème} division partira 15 minutes après la dernière voiture VHC

L'heure de départ de la 1^{ère} voiture sur le timing est celui de la 1^{ère} VHC

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA

L'assistance sera uniquement autorisée sur le parking du stade Marcel de Laborderie à Saint-Yrieix. Le placement sera numéroté suivant le plan fourni par l'organisateur. La zone obligatoire pour les plateaux sera indiquée dans le parc d'assistance.

L'organisateur fournira à chaque concurrent un adhésif d'identification ; **ASSISTANCE RALLYE DU PAYS DE SAINT YRIEIX 2021**, qui devra être obligatoirement collé au pare-brise du véhicule d'assistance du concurrent afin de pénétrer dans le parc d'assistance.

Les concurrents doivent prendre en charge l'évacuation de leurs déchets et laisser leur emplacement propre.

Dans le parc d'assistance, il est demandé aux concurrents une bâche de protection étanche sous les voitures de course et les véhicules d'assistance, et un extincteur.

La vitesse des voitures dans le parc d'assistance ne peut dépasser 30km/h, sous peine d'une pénalité appliquée par les commissaires sportifs.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 18^{ème} Rallye du Pays de SAINT YRIEIX représente un parcours de 319,79 km. Il est divisé en 2 étapes et 6 sections. Il comporte 13 épreuves spéciales d'une longueur totale de 168,07 Km.

Les épreuves spéciales sont :

-ES 1-3-5	LA GABIE DE LA POULE.....	12,65 km
-ES 2-4-6	COUSSAC BONNEVAL	17,78 km
-ES 7-10	SAINT YRIEIX LE BOCAGE.....	11,37 km
-ES 8-11	JUMILHAC-LE TINDIEX.....	8,75 km
-ES 9-12-13	LE CHALARD-LES PALLOUX.....	12,18 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.5P. Les reconnaissances auront lieu :

- Samedi 4 et dimanche 5 septembre 2021
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 (21h15 ES 1 & 2)
- Jeudi 9 septembre et vendredi 10 septembre 2021
de 9h00 à 12h00, de 14h00 à 17h00 et de 17h30 à 19h00 (21h15 ES 1 & 2)

Les reconnaissances seront limitées à 3 passages maximum par ES.

Des contrôles seront effectués et la fiche d'autocontrôle du road book devra obligatoirement être remise à l'entrée des vérifications administratives.

En cas de changement de véhicule pendant les reconnaissances le concurrent devra en informer le secrétariat du rallye.

Les road book seront à retirer au Bar : « LE MARYLAND » place de la nation Saint Yrieix
Le samedi 4 septembre de 8h00 à 19h00 et le dimanche 5 septembre de 9h00 à 11h00
Le jeudi 9 septembre de 8h00 à 19h00 et le vendredi 10 septembre de 8h00 à 15h00

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA.

7.3.17P. Nouveau départ après abandon

Tout concurrent engagé ayant abandonné ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape pourra réintégrer le rallye dans le strict respect de l'article 7.3.17 du règlement standard des rallyes 2021.

7.5.17.4P.

Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la Direction de Course de son abandon en téléphonant au numéro indiqué sur le briefing écrit concurrents.

Le fait pour tout pilote ou équipage, de contrevenir à une ou plusieurs dispositions de l'article 7.5.17 pourra entraîner l'application d'une pénalisation par le collège de Commissaires Sportifs.

7.5.20P. Séance d'essai

Une séance d'essai sera proposée aux concurrents régulièrement engagés le vendredi 10 septembre de 14h00 à 18h00 (le lieu, très proche de Saint Yrieix, sera communiqué lors de la récupération du road book). Une inscription préalable, au plus tard lors de la récupération du road book est obligatoire. Les vérifications administratives préliminaires auront lieu au PC Course vendredi 10 septembre 2021 de 9h00 à 12h00 où sera remis le nécessaire de stickage de la voiture. Les vérifications techniques des voitures participant à la séance d'essai auront lieu au départ de celle-ci, voitures stickées.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et au Championnat de France des Rallyes 2^e Division

ARTICLE 10P. PRIX

Les prix se répartissent comme suit selon le classement général final et sont cumulables.

Classement Général

-1 ^{er}	900 €
-2 ^{ème}	600 €
-3 ^{ème}	450 €

Classement Groupes

-1 ^{er}	400 € (réduit de 50% si moins de 5 partants)
-2 ^{ème}	250 € (de 5 à 10 partants)
-3 ^{ème}	150 € (plus de 10 partants)

Classement Classes

-1 ^{er}	550 € (réduit de 50% si moins de 5 partants)
-2 ^{ème}	300 € (de 5 à 10 partants)
-3 ^{ème}	150 € (plus de 10 partants)

Classement Équipage Féminin

-1 ^{ère}	300 € (si 2 partantes et plus)
-------------------	--------------------------------

Coupes : des coupes récompenseront :

- les trois premiers scratch
- les vainqueurs de groupe
- les vainqueurs de classe
- le 1^{er} équipage féminin
- 5 commissaires de route

Les coupes ne sont pas cumulables.

Les classes R1A, R1B, R2B, R2C, R3C, R3D, R3T seront respectivement regroupées avec les classes R1, R2 et R3.

La remise des coupes se déroulera le dimanche 12 septembre 2021 sur le podium d'arrivée.

Les chèques des prix seront envoyés à l'adresse figurant sur le bulletin d'engagement sous huit jours.